

VIVRE

LA MISSION DU BON-PASTEUR

ENSEMBLE,



UN DÉFI POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Session St M. D'Hères - 8-9 novembre 2007

SOMMAIRE

Introduction, Sœur M. Pierre PERNOT.....	p. 3
Présentation des journées, Pascal MONSEU.....	p. 5
Mission, Co-Mission, Trans-Mission chez St Jean Eudes Sœur M. Hélène HALLIGON.....	p. 6
Vivre ensemble la Mission : Marie-Euphrasie Pelletier Sœur Odile LAUGIER.....	p. 11
Commission Justice et Paix Sœur Magdalena FRANCISCUS.....	p. 17
Echanges introduits par Pascal MONSEU.....	p. 27
Que se passe-t-il dans l'action sociale ? Madame Sylvie DESCHERE.....	p. 28
Echanges du 9.11 après-midi.....	p. 34
Evaluation.....	p. 35
Conclusion, Sœur M. Pierre PERNOT.....	p. 36
Coordonnées des participants.....	p. 37

Introduction

A l'inauguration de la Maison de Marseille, Sœur M. Laetitia rappelait que nous avons la responsabilité de transmettre le don d'accueil et de compréhension fait à l'Eglise pour les hommes par l'intermédiaire de nos fondateurs, et c'est bien ce que nous entendons léguer aux équipes de travail et aux responsables de nos Maisons.

Depuis le début de nos rencontres, c'est bien dans un esprit de meilleure connaissance mutuelle, pour une collaboration réelle qui permette la transmission du sens... que nous essayons de travailler.

Nous nous retrouvons à une autre tournant (une fois de plus...) tant à cause de ce que nous vivons en interne (diminution des Sœurs en activité, embauche de laïcs y compris aux postes de responsabilités) que ce qui se passe en externe, à savoir l'évolution de notre société et des politiques sociales.

Au cours de ces deux journées, nous allons aborder des questions plus précises de positionnement dans le cadre des politiques sociales, lesquelles vont être abordées par Madame Sylvie Deschère et Monsieur Pascal Monseu.

Sœur Marie Hélène nous parlera de St Jean Eudes, à l'origine de la congrégation, et de la façon dont il s'est situé pour mettre en place la mission dans le contexte du 17^{ème} siècle. Sœur Odile Laugier nous rappellera comment M. Euphrasie Pelletier, fondatrice de la congrégation, s'est trouvée, elle aussi, face à des mutations importantes de société, et comment elle a pris le risque de faire des choix qui ne semblaient certainement pas évidents, même si nous trouvons maintenant qu'ils étaient les bons !!

Sœur Magdalena nous donnera des informations sur la Commission « Justice et Paix » mise en place dans la province (mais aussi dans la congrégation).

C'est bien en revenant à nos propres sources, en cultivant la mémoire que nous serons plus à même de risquer la « transmission » et il est essentiel de savoir ce que nous avons à transmettre ; et en reprenant les paroles de Dominique Greiner (département d'éthique de l'Université Catholique de Lille) « Il s'agit d'une tâche fondamentale sans cesse à reprendre pour envisager la transmission du charisme d'une congrégation et pour ouvrir un avenir aux œuvres créées. »

En effet, les valeurs ne peuvent être transmises que si elles sont ancrées quelque part, incarnées dans la réalité d'une vie, dans des institutions...

Les valeurs n'existent pas de manière abstraite, en dehors de la vie de ceux qui les prennent en charge, en dehors des institutions de toute sorte qui cherchent à les incarner.

La réappropriation des institutions originaires constitue une tâche qui doit être sans cesse reprise ; voici ce que dit Benoît XVI dans son encyclique sur la charité : « En ce qui concerne les personnes qui souffrent, la compétence professionnelle est avant tout nécessaire... mais à elle seule elle ne peut suffire. En réalité, il s'agit d'êtres humains, et les êtres humains ont toujours besoin de quelque chose de plus que des soins techniquement corrects. Ils ont besoin d'humanité. Ils ont besoin de l'attention du cœur...

Que ce soit auprès des personnes âgées, des jeunes et des femmes accueillis dans les foyers que vous représentez ici, ou des femmes rencontrées ailleurs... ces paroles nous rejoignent et sont bien dans la ligne de la « transmission » que nous voulons faire et qui est l'objet des rencontres successives que nous vivons.

Sœur Marie-Pierre PERNOT, Supérieure Provinciale

Présentation des journées

De ma place de Directeur de « La Clairière », établissement géré par l'AGEMME (Animation et Gestion de l'Espace pour Mères Mineures et Enfants), créé par les Sœurs du Bon-Pasteur, je peux observer la volonté des départements de voir se regrouper notre secteur. Cela s'est déjà vu dans le sanitaire (ainsi les Maternités, dont la survie se mesure au nombre d'accouchements et aux possibilités de plateau technique). L'unité de mesure tourne autour de ratios de gestion satisfaisants. Cela se voit aussi au niveau des Directions. On peut donc craindre des décisions autoritaires nous concernant. Dans le Nord, qui est un « gros » département, on voit souvent un directeur général gérer 15 ou-20 services pilotés sur le terrain par un chef de service. Le directeur ne connaît plus les publics qu'il dirige. Le contact passe par le chef de service, qui ne négocie pas le budget prévisionnel !

Avec les textes dont on dispose aujourd'hui, les autorités peuvent imposer des regroupements. Dans le Nord, je suis le seul à avoir cette activité, et je travaille en réseau avec des établissements qui accueillent des adultes. Or une mineure n'est pas libre de ses actes pour elle-même.

Diriger une petite structure, c'est avoir plus de difficultés pour recruter des administrateurs qui prennent en charge la réflexion de l'association et de ses finalités. C'est aussi avoir plus de difficultés pour manager le personnel, pallier toutes les absences, en même temps que réfléchir sur le long terme, sur la qualité qu'on veut donner à la vie dans cette maison. C'est aussi vivre une diversité de rôles qui permet le contact avec mamans et enfants ; c'est dans le partage du quotidien qu'on pose les enjeux de l'éducatif, et qu'on répond, sans avoir besoin de grande procédure, aux attentes et besoins de jeunes. A Marquette, nous sommes d'une taille critique, face à une volonté d'imaginer un processus beaucoup plus vaste.

Il existe quelques pistes d'évolution pour la structure :

- Elle peut « grandir », on peut augmenter la capacité d'accueil de « La Clairière ».
- La perspective du 1^{er} janvier 2008, date à laquelle le sanitaire passe à la tarification à l'acte, nous oblige à un compte à rebours (le principe de la tarification à l'acte sera appliqué dans le social à l'échéance de 2 ou-3 ans).

- On peut « produire » pour assurer la survie au risque de notre âme... On va vers ce système, légitimé par l'état des finances publiques. Nous sommes citoyens et contribuables... et nous voyons que la feuille d'impôts a tendance à augmenter !
- En Europe on peut observer le modèle allemand, où les ONG vendent des prestations à l'Etat, selon les besoins.
- Si on pressent qu'on va vers une tarification nivelée sur un dénominateur commun, on doit peut-être, pour perdurer (activité et âme), trouver, des modalités d'autofinancement sur lesquels on garde une certaine maîtrise.

Pascal MONSEU

MISSION - CO-MISSION - TRANS-MISSION

J'ai été très frappée par une réflexion que je vous livre au début de nos deux jours de rencontre :

« Nous élevons nos enfants pour un monde qui n'existe plus... »

Ce sont les mots mis dans la bouche de la mère de l' « Enfant des lumières », dans un livre écrit, je crois, par Françoise Chandernagor. Cette phrase me poursuit, et je voudrais avec vous l'élargir à notre recherche, qui doit s'enraciner dans les origines de notre mission aujourd'hui.

On entend plus souvent : « Tel père, tel fils »... ou telle fille !

Que n'a-t-on pas brodé sur ce thème de la transmission ?

Transmission d'un mode de vie, d'une intuition, d'un ensemble de valeurs... nous sommes tous héritiers de ces réalités dans lesquelles nous grandissons, et que nous reprenons à notre compte – ou rejetons – en leur apposant « notre griffe » (aux deux sens du terme, peut-être ?).

Les congrégations religieuses ont toujours investi le champ de la présence aux personnes exclues, avec un engagement important, et un souci que ne soient jamais délaissés ceux et celles que la société rejette. Un besoin existe ? Mettons tout en œuvre pour y répondre, et, si ce n'est plus possible, à qui allons-nous transmettre le flambeau ?

C'est avec cette clé de lecture que je voudrais vous parler de Jean Eudes, un homme du... 17^{ème} siècle.

Dans le cadre de notre processus de rapprochement avec les Sœurs de Notre-Dame de Charité, j'avais demandé cette intervention à Sœur M. Françoise Le Brizaut, NDC, qui a été leur Supérieure Générale, qui est actuellement responsable du Centre Spirituel et des Archives à Caen. En effet, Jean Eudes est le fondateur de l'Ordre de NDC en 1641. Quel lien avec ce qui nous occupe aujourd'hui, pourriez-vous me dire ! C'est que, comme vous le savez, Marie-Euphrasie Pelletier a d'abord été une religieuse de NDC, et qu'elle a toujours eu une profonde vénération pour « notre vénérable Instituteur », comme elle aimait à répéter.

Qui donc était cet homme, et que peut-il nous apprendre pour ce qui nous occupe ?

Il est né le 14 novembre 1601, en Normandie, d'une famille paysanne qui a longtemps attendu cet enfant.

Il est élève des Jésuites à Caen, et pense au sacerdoce ; il veut rejoindre une Société de prêtres fondée à Rome par Philippe Néri. C'est l'Oratoire, récemment introduite en France par P. de Bérulle, dont une maison s'établit à Caen en 1622. Sa vocation est un vrai désir du sacerdoce, vécu dans toute sa richesse, et en communauté, aimant toujours, dans les œuvres qu'on fait pour Dieu, ce qui est neuf, hardiment tourné vers l'avenir.

Il quitte – non sans mal - sa famille pour Paris, et est reçu à l'Oratoire le 25 mars 1623.

De grand cœur et de toute son âme, il étudie, prêche, retourne en Normandie où sévit la peste et se met au service des pestiférés au risque de sa vie.

A partir de 1632, il est employé aux « missions » aux chrétiens souvent ignorants du contenu de leur foi, aux prêtres dont le manque de formation est une évidence cruelle. Missionnaire, directeur spirituel, ses convictions vont se traduire en actes. Comme M. Olier à Vaugirard et Vincent de Paul aux Bons-Enfants, Jean Eudes fonde à Caen un séminaire d'ordinands, puisque telle était la très sainte volonté de Dieu.

Mais il lui a fallu pour cela, à 41 ans, quitter sa congrégation de l'Oratoire, au risque de perdre l'amitié de ses confrères, l'estime de l'Oratoire, dans une décision hardie, déchirante, prenant une fois de plus l'Évangile au sérieux. Et, au service des séminaires, il crée en 1643 la congrégation de Jésus et Marie, afin de « préparer des ouvriers irréprochables pour la vigne du Seigneur ».

Un autre constat le pousse à agir : il a rencontré au cours de ses missions bon nombre de filles 'tombées dans l'inconduite', désireuses de retrouver une vie digne et stable. Des tentatives d'ouverture de « maisons de refuge » avaient existé. Après avoir placé – en attendant mieux – quelques unes de ses « pénitentes » chez des personnes de bonne volonté, et malgré reproches et difficultés, il crée Notre-Dame de Charité du Refuge.

(D'après P. MILCENT « St Jean Eudes », introduction p. 7ss)

C'est dans l'une des Maisons de l'Ordre, à Tours, qu'entrera Rose-Virginie Pelletier, le 20 octobre 1814.

Quel est donc le contexte dans lequel prennent place ces étapes de la vie de Jean Eudes ?

Un grand siècle de notre histoire, mais il n'en est pas moins vrai qu'on a pu parler de « la grande pitié de l'Eglise de France » à propos du début du 17^{ème} siècle. Tous les historiens de cette époque soulignent la nécessité d'un renouvellement en profondeur, la hantise d'un Bérulle et de ses disciples de « restaurer l'état de prêtrise ». Car le système des commendes ou bénéfices, qui assuraient aux curés un titre et de bons revenus, avait pour effet d'attirer au ministère sacerdotal des jeunes gens sans aucune vocation.

Quant aux monastères, aussi bien d'hommes que de femmes, ils servent le plus souvent de refuge aux cadets incapables de porter les armes, aux filles qu'on ne peut pas doter. En très grande majorité, moines et moniales dont jetés au cloître par la volonté de leur famille sans une ombre de vocation, sans la moindre aspiration spirituelle.

Pratiquement tous les grands ordres religieux masculins et féminins connaîtront à cette époque une réforme en profondeur et/ou un grand développement ...

Bérulle et ses disciples trouvent là un stimulant pour le renouveau de la formation du clergé, et les réformateurs attacheront beaucoup d'importance aux missions populaires. Jean Eudes fait preuve de dynamisme et d'inventivité face à ce besoin criant de l'Eglise de son temps.

Il rencontre donc également, pendant ses missions, des femmes que la pauvreté – le plus souvent – a menées à la prostitution. Quelle est la situation des femmes à son époque ? Elle est différente selon le milieu social, avec, cependant, quelques notes communes :

*** Leur condition est inférieure. La femme est plus sévèrement jugée que l'homme. De façon générale, au 17^{ème} siècle, on constate une certaine peur et un mépris de la femme dans la société.**

*** Elle est en état de dépendance par rapport à l'autorité masculine : la femme est une mineure perpétuelle, car on estime que les femmes ont moins de raison que les hommes.**

*** Les violences sexuelles sont fréquentes, y compris à l'intérieur des familles (Nicolas Barré, p.83).**

*** L'instruction est réservée aux garçons, bien que celle des filles se développe beaucoup au 17^{ème} siècle : 25 congrégations vont se consacrer à l'instruction et à l'éducation féminines. Mais cela touche peu les milieux populaires pauvres (à l'exception des maîtresses charitables). De toute façon, la formation féminine est conçue principalement pour préparer les filles à leur rôle social et familial.**

* Au 17^{ème} siècle, le travail des femmes - hors de chez elles - est considéré comme infâmant, car... c'est la nature de la femme d'être à la maison !

Il existe cependant des ateliers où les femmes sont exploitées, peu rémunérées. Il y a aussi les filles pauvres qui viennent de régions déshéritées et cherchent du travail, souvent saisonnier.

Enfin, la population féminine se compose aussi de domestiques et de femmes prostituées.

* Dans l'Eglise, la perception par rapport aux femmes n'était guère différente du reste de la société. Cependant, lorsque les œuvres de Thérèse d'Avila sont connues en France, et que le Carmel réformé y est institué (1604), on assiste à tout un renouveau mystique, dans lequel les femmes vont jouer un rôle important (Madame Acarie).

* Tandis que la vie monastique va se développer, derrière les murs de la clôture, la vie apostolique naissante a du mal à s'affirmer : « dames anglaises » de Mary Ward, sœurs de la Visitation, Filles de la Charité, et tout le développement des « Filles séculières ».

Tout en participant à la sensibilité et aux conceptions de leur époque, les gens d'Eglise les reprennent sur un mode évangélique. C'est ce que faisaient, pour les femmes prostituées ou en situation « irrégulière », les membres de la Compagnie du St Sacrement à Lyon, à Paris, à Marseille, à Aix. Partout où ils le pouvaient, ils faisaient naître des maisons de refuge où elles seraient rassemblées. Là, on leur apprendrait à travailler, on les ferait prier, puisqu'elles ne connaissaient pas le chemin de Dieu ; et on les instruirait, car on pensait que toutes les misères découlaient de l'ignorance. Dans ces maisons d'Eglise, elles seraient respectées et aimées ; on les préparerait patiemment à pouvoir se marier et à gagner leur vie.

C'est exactement dans cet esprit que Jean Eudes a créé le Refuge, plus tard considéré comme un modèle par la Compagnie. Il se fait d'abord aider par des particuliers – ainsi Madeleine Lamy dont l'interpellation sera décisive – puis fonde NDC.

Que retenir de ces quelques constatations ?

- Sa naissance ne « prédestine » pas Jean Eudes aux grandes réalisations ; mais devant les besoins de son temps, notamment perçus au cours des « missions » qu'il donne, il se sent investi d'une responsabilité face à l'ignorance du clergé ou au désir des femmes qui veulent se « relever » et mener une vie chrétienne. Il reçoit une « mission », au sens d'un envoi dans l'Eglise pour un besoin déterminé.
 - Il crée les Séminaires d'ordinands (il n'est pas le seul) pour renouveler la vie spirituelle et pastorale des prêtres
 - Il crée les Maisons de Refuge, pour donner aux femmes qu'il a rencontrées pendant ses missions des conditions de « redémarrage » pourrait-on dire.

Sa vie intérieure profonde, son attention aux autres et à son temps le poussent à s'engager, dans la société et l'Eglise, mais sans se laisser distraire de l'objectif. Premier aspect : appel entendu, réponse effective.

- C'est avec d'autres qu'il parvient à réaliser, et dans la durée, les maisons de refuge, ce qui a été tenté à plusieurs reprises (Nancy, Paris, Marseille) sans pérennisation. Nous sommes bien là en mission « partagée », en commission, oserais-je !
 - L'esprit du temps poussait à « renfermer » ces femmes, comme tous ceux qui faisaient tache sur la société : on rêvait de remise en ordre, et on croyait qu'en éliminant des rues mendiants, débiles, ivrognes, tous les types d'asociaux et de marginaux, on parviendrait enfin à réaliser l'idéal d'une société propre, débarrassée des inactifs qui la contaminaient.
 - Frères de la Compagnie du St-Sacrement, laïcs engagés, personnes de bonne volonté, religieuses, tous sont « enrôlés » par Jean Eudes.
 - Il fait d'abord appel à des particuliers, mais comprend très vite que l'œuvre de la conversion des pénitentes, œuvre hérissée de difficultés, exigeait une persévérance peu commune. Il fonde Notre-Dame de Charité.
 - Jean Eudes a maintenu l'objectif de la nouvelle congrégation contre vents et marées, en dépit de toutes les oppositions rencontrées. Pour assurer cela, il insiste sur le 4^{ème} vœu. Il voulait « des religieuses dont les monastères soient des hôpitaux pour y recevoir les âmes malades ». Pour attacher indéfectiblement ses filles à cette œuvre (dans une société qui professait de l'aversion pour les femmes coupables, et qui insistait sur le risque de se perdre

soi-même en s'occupant d'elles), il pensa leur imposer le 4^{ème} vœu, ce qui n'était pas chose exceptionnelle à l'époque.

- Le contexte fait aussi que ses réalisations ont un caractère « local » : les monastères fonctionnent dans le cadre d'une ville et de ses alentours : fondateurs, acteurs extérieurs, relations du monastère sont le plus souvent très proches géographiquement.
- Comment un appel né dans l'Eglise peut-il être reçu, mis en œuvre avec d'autres, vécu au 17^{ème}, nous venons de l'évoquer. Comment en inventer la transmission, compte tenu des impératifs que nécessite cet appel pour vivre et perdurer, et des changements de la société ? Quelle fidélité et quelles ruptures cela entraîne-t-il ?
 - Jean Eudes fait les constats évoqués ci-dessus, notamment au cours de ses missions. Quelles conséquences dans sa vie ?
 - La formation des prêtres demande l'ouverture de séminaires. Il s'y emploie et fonde la Congrégation de Jésus et Marie, pour les tenir, mais il lui en coûtera de quitter l'Oratoire, en 1643. Il quitte ses frères par fidélité à l'appel reçu et aux intuitions qui l'ont conduit sous l'influence de Bérulle. Il forme les « eudistes » à former les prêtres dans la vérité de leur vocation et de leur ministère.
 - Il crée des maisons de refuge. Jean Eudes entre dans la perspective du « grand renfermement », mais seulement dans la mesure où il en voit la nécessité pour un temps : il ne met pas dans les refuges toutes les femmes repenties jusqu'à la fin de leur vie, mais accueille celles qui demandent de l'aide pour retrouver leur dignité afin de vivre une vie chrétienne honorable dans la société de leur temps.
 - Et NDC n'a pas pour mission d'offrir une vie religieuse à des « femmes repenties », mais de les aider dans leur projet de conversion et de favoriser leur insertion dans la société de leur temps.
 - Même s'il en coûte à Jean Eudes de quitter sa famille, sa région, sa congrégation en fidélité à l'appel reçu, à la mission confiée, c'est justement cette mission qui est première et qui vaut qu'on vive des ruptures ou qu'on s'en dessaisisse pourvu qu'elle perdure au service de ceux et celles qui resteraient sinon « au bord de la route ».
 - Jean Eudes a œuvré avec d'autres, dans le même sens d'Eglise au service, et non pas gloriole personnelle.

- **Des structures permettent enfin d'ancrer le service dans la société du temps**
- **C'est toujours cet équilibre entre la mission et l'évolution du monde qui doivent sans cesse s'interroger mutuellement pour vivre en fidélité, au prix même de ruptures avec un passé qui fut approprié à son temps, mais qui doit ouvrir ses fenêtres et permettre à la mission une continuité réelle, au prix parfois d'une évolution rude mais nécessaire.**

Sœur Marie Hélène HALLIGON

VIVRE LA MISSION DU BON-PASTEUR ENSEMBLE,

UN DEFI POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

C'est une banalité de dire que la société française connaît aujourd'hui des changements profonds et vraisemblablement irréversibles : ceci dans bien des domaines, celui de la parentalité, du lien social, de la santé avec un nouveau rapport médecin/malade, celui de l'école et de la transmission du savoir... Les institutions sont questionnées, les institutions sociales peut-être en premier lieu. Nous sommes emportés dans une vague de fond. Et je viens vous parler de Ste Marie-Euphrasie Pelletier, une femme du 19^e siècle, insérée dans une tout autre société. Quel intérêt ? Et pourtant... cette femme a fait du neuf et par là, elle a bousculé, dérangé. Regardons-la vivre et agir, à la recherche de repères pour nos choix d'aujourd'hui.

Rose Virginie Pelletier, en religion Marie-Euphrasie, entre au noviciat des Sœurs de Notre Dame de Charité à Tours le 20 octobre 1814, elle a 18 ans. Cette décision vient après une période de désarroi, une épreuve personnelle : ses parents sont décédés, les frères engagés dans les armées napoléoniennes, elle se trouve sans fortune personnelle, sans relations... Quel sens peut avoir sa vie ?

Que trouve-t-elle au noviciat ? Une riche tradition spirituelle, une histoire, une mission spécifique qui répond à son attente. Elle s'enracine dans ce terreau avec aisance

Puis vient l'expérience avec la confrontation au réel :

- **les locaux sont exigus et limitent la capacité d'accueil,**
- **la structure canonique est contraignante : l'autonomie des monastères fait que l'entraide entre les communautés est quasi impossible (et Marie-Euphrasie fait la triste expérience d'une Maison à Valence que personne ne peut aider)**
- **les habitudes bien ancrées freinent tout changement**
- **et face à cela, les besoins croissants de la population.**
-

Marie-Euphrasie, devenue supérieure en 1825, va 'grignoter' des adaptations : (soutenue par la présence priante des Sœurs Madeleines,) elle engage la construction d'un bâtiment pour accueillir les 'petites', les cas sociaux, c'est une innovation car, depuis Jean Eudes, seules les femmes adultes étaient reçues. Puis, en 1829, elle emporte, au sein de son Chapitre hésitant, la décision d'accepter la proposition d'une nouvelle Maison à Angers.

I. Quatre ans plus tard, changement de structure beaucoup plus conséquent : le généralat, réunissant toutes les futures créations réalisées par la communauté d'Angers sous un même gouvernement.

Regardons les choses de plus près.

- Il faut constater en France une montée de la pauvreté et de la précarité. A titre d'exemple, j'évoquerais la révolte des canuts à Lyon en 1831, soulèvement des ouvriers de la soie durement réprimée. A Angers qui n'a pas encore d'industrie importante, les historiens parlent de 'population flottante' de saisonniers, de travailleurs à la journée, ils déchargent une péniche, ils vivent 'de petits boulots', dirions-nous aujourd'hui. A Angers toujours, selon les registres de l'hôpital St Jean, 2 filles sur 3 naissent de père et mère inconnus. (Dans les classes aisées, les enfants naissent à la maison) Que deviendront ces enfants ? Leur 'chance' serait d'être recueillies dans un orphelinat mais il n'y a pas de place pour toutes... Les gouvernements n'ont pas encore mis en place les services de l'Aide Sociale ! Les besoins sociaux, à l'époque, sont laissés aux initiatives privées, presque toujours à l'Eglise.
- Des évêques sont soucieux du nombre croissant de pauvres. Les plus clairvoyants anticipent le développement industriel et toutes ses conséquences, l'accroissement des villes, les déplacements de population, l'émigration... Ils s'efforcent de créer des structures adaptées à l'accueil des différentes situations. Des laïcs également tels Frédéric Ozanam qui, en 1833, crée les Conférences de St Vincent de Paul, pour 'soulager les grandes misères'
- A la même époque, les vocations affluent au noviciat du Bon-Pasteur : 22 entrées en 1829, 19 l'année suivante. Plusieurs demandes de fondations émanant des évêques du Mans, Poitiers, Metz, Grenoble... parviennent à Marie-Euphrasie, comme, d'ailleurs à d'autres Maisons. Pour être en mesure de mieux répondre à ces demandes, elle va imaginer "de mettre en commun les personnes et les biens, car l'union fait la force". Les autorités religieuses vont donner très rapidement une réponse positive à l'initiative de Marie-Euphrasie : nous sommes en janvier 1835 et la congrégation du Bon-Pasteur est née.

Car, pour elle, c'est une rupture d'avec son Ordre. Sont dénoncés l'innovation en contradiction avec les textes constitutifs (disons les statuts), les risques à tous niveaux, la présomption d'ambition personnelle, de recherche de pouvoir... Pour Marie-Euphrasie, la prise en compte de la détresse des adolescentes et des femmes, la vision des problèmes humains que l'industrialisation et l'émigration vont générer effacent les autres considérations.

Que sommes-nous et que faisons-nous en ce monde si ce n'est de secourir la détresse de nos frères ?

Dix ans plus tard, elle apprendra les conditions concrètes des marchés d'esclaves, le choc de cette réalité entraînera la fondation au Caire, puis celle de Tripoli en Libye, transférée ensuite à Smyrne (aujourd'hui Izmir) en Turquie : *Un enfant vendu sur le marché comme une tête de bétail, jamais je n'accepterais cela.*

La mise en place du 'généralat' a demandé un changement de structure dans l'Ordre. Remarquons bien que Marie-Euphrasie n'était pas acculée à ce changement, ce fut pour elle le fruit d'une exigence intérieure pour une prise en compte sérieuse de personnes en souffrance.

2. Vingt ans plus tard, un autre changement de structure est 'imposé' à Marie-Euphrasie : l'établissement de Provinces dans la Congrégation.

Nous sommes en 1855, à mi-temps du parcours apostolique de notre fondatrice. Selon les statistiques du 31 décembre 1854, la congrégation comporte 54 Maisons dont 25 à l'étranger. Impossible d'assurer un suivi régulier de toutes ces communautés, d'animer et de gérer, avec les moyens de l'époque, un monde aussi divers. Il est difficile aussi d'imposer un noviciat commun à Angers comme facteur d'unité, difficile de connaître vraiment toutes les Sœurs et de discerner le meilleur choix de responsable de communauté dans un contexte donné.

L'initiative d'une 'division' en Provinces vient de Rome en Novembre 1854. Il ne s'agit pas d'une forte incitation, c'est une décision ... Marie-Euphrasie, mieux que personne, connaît les attentes des Sœurs, elle hésite cependant, davantage sur le 'comment' que sur le principe. Quelles responsabilités et quels droits auraient ces Provinciales ? Comment conserver l'unité ? Elle réfléchit, (elle prie) consulte ses Sœurs mais aussi des personnes extérieures. Quand sa décision sera prise, les choses iront très vite :

- * demande officielle à Rome le 2 juillet 1855
- * réponse envoyée le 21 juillet, reçue le 7 août
- * organisation en 7 Provinces le 15 octobre 1855
- * nomination des Sœurs Provinciales le 15 novembre

Cette période 1854/55 est difficile, complexe, notamment par de nombreuses interférences liées aux différentes personnes concernées ainsi qu'à la situation politique de tel ou tel pays mais elle nous montre comment la 'mission', la réponse à un besoin social, le service des personnes – quel que soit le vocabulaire utilisé – reste le premier critère vers la décision.

Marie-Euphrasie pourra écrire le 30 juin 1855 dans une formule hardie : 'Je vois que Dieu veut les Provinciales...je ferai tout ce que l'on me dira pour hâter ce moment'.

Effectivement, Marie-Euphrasie va s'engager résolument dans la mise en œuvre d'un nouveau fonctionnement dont les modalités sont à inventer et à faire admettre dans les mentalités.

L'histoire confirmera la justesse des décisions prises : 54 Fondations avant les Provinces, 55 entre 1855 et 1868, date de la mort de Marie-Euphrasie. L'unité ne sera pas compromise grâce à la force d'un 'charisme' partagé, la qualité de relation entre les personnes et le renforcement des communications entre les maisons.

3. Au fil des ans, Marie-Euphrasie vivra d'autres choix, d'autres ajustements face à d'autres défis

- **Faut-il s'engager au service des femmes détenues, comme 'gardiennes' dans les centres de détention ? Depuis le vote de la déclaration des Droits de l'Homme en 1789, la question de la répression des délits, des prisons a fait l'objet d'innombrables études, d'enquêtes, d'arrêtés, d'Instructions et de lois. Une Ordonnance de 1838 organise la détention des femmes dans des établissements distincts de ceux des hommes, leur surveillance étant confiée à des 'gardiennes'. Une profession nouvelle est ainsi établie mais qui l'exercerait – sinon des religieuses ?**

Cette année-là Marie-Euphrasie visite la centrale de Fontevraud : locaux, organisation, gestion...puis elle passe quelques heures avec les femmes détenues. Nous ne savons rien de son discernement mais la suite des événements nous montre que le Bon-Pasteur ne s'est pas engagé dans le service des prisons, mais il joue alors la carte de l'international : préparatifs de fondation à Rome (1838) à Munich (1839) à Londres (1840) en Louisiane (1842) en Algérie (1843) à Montréal (1844) etc.

- **L'aventure des sourdes-muettes à Avignon**

Une famille vient confier aux Sœurs d'Avignon leur fille sourde-muette, victime d'un viol pendant les vendanges et très perturbée depuis lors. Comment communiquer avec cette adolescente ? Que faire ? Une enquête rapide pour repérer les structures adaptées dans la région n'apporte rien... Deux Sœurs iront à Paris en apprentissage du langage des signes durant plusieurs mois puis ouvriront une section pour Sourdes et Muettes à Avignon. Ceci durera une dizaine d'années jusqu'à l'ouverture d'un centre spécialisé.

Ici encore, le besoin social a déterminé une action – limitée dans le temps – action qui suppose la participation de tout le 'personnel' de la Maison.

- Bien d'autres exemples pourraient être étudiés : la fondation de Suez avec des exigences strictes de la Compagnie du Canal mais acceptée en prévoyant les situations de précarité liées à la circulation dans le Canal.

Les défis du 19^e siècle ont été multiples, certains se posent encore aujourd'hui sous d'autres formes, bien sûr.

- Le financement, souci constant...

Un exemple : la première fondation des Etats-Unis, Louisville en Louisiane, a été 'sponsorisée' par les bienfaiteurs, angevins surtout. Les Annales gardent trace de gestes généreux comme celui d'un monsieur âgé vendant sa tabatière en or pour participer à l'envoi de missionnaires 'aux Amériques'.

L'année suivante, la fondation d'Algérie a été financée par la contribution de toutes les Maisons existant à l'époque.

Une année plus tard, il s'agit de l'Egypte. Dix mille prospectus ont été envoyés en Europe sollicitant les personnes pour un don modique...mais régulier. Une brochure faisant le bilan de l'action réalisée était envoyée tous les ans à tous les bienfaiteurs !

- La réinsertion des jeunes et des adultes après leur séjour dans la maison. Une seule citation de la fondatrice aux Sœurs : *"Soyez très régulière à donner les leçons de lecture, d'écriture et de calcul. Sachant lire et travailler, elles pourront non seulement subvenir à leurs propres besoins mais encore aider leur famille."* Il faudrait citer encore le réseau de laïcs suscité autour de la maison pour offrir logement durant les premières semaines, aide dans la recherche de travail, soutien, caution morale...
- Les aléas de la politique. En 1850, les Sœurs d'Alger doivent accepter – dans la journée – une trentaine de femmes, prisonnières politiques, dont Pauline Roland qui dénonçait violemment les conditions de son emprisonnement ! La même année (Lettre du 8 février 1850), dans un contexte insurrectionnel, les administrateurs d'Aix la Chapelle exigent que les religieuses françaises soient retirées de Prusse...
- Internationalité et inculturation: dès les premières années, il a été proposé aux Sœurs de la Maison Mère un enseignement de différentes langues, en préparation des fondations ultérieures.
- 'Humanisation' dans le cadre étroit de l'institution. Les nombreux discours des politiciens, philosophes ... sur ce que nous appelons aujourd'hui la réinsertion, évoquent la valeur du travail, les principes de la religion, l'enseignement. Ces éléments sont ceux aussi du Bon-Pasteur au 19^e siècle mais ils sont colorés par le respect et l'attention :

Rendez-les heureuses, très heureuses... Quelle que soit la couleur de leurs larmes, elles sont toujours bien amères... Ne les humiliez jamais... Relevez-les toujours à leurs propres yeux... ne leur reprochez jamais un défaut naturel ou une tache dans leur famille, elles n'y sont pour rien...

Sous aucun prétexte et même si elles le réclament, n'acceptez pas qu'elles travaillent le dimanche ou le soir après le repas...

A propos des enfants :

Vous passerez plus de temps à leur prévoir une bonne récréation qu'à préparer une instruction (religieuse). Prévoyez toujours un bon goûter le dimanche...Il ne faut pas laisser la tristesse s'installer dans vos 'classes'. Lorsque vous voyez qu'une enfant a des difficultés à apprendre, ne lui faites pas réciter sa leçon devant les autres mais prenez la à part et assurez-vous qu'elle a compris l'essentiel...

Après le récit d'un entretien libérant avec une jeune femme, la fondatrice conclut :

Les mauvais traitements, la misère, les peines cachées dont on ne peut pas parler construisent peu à peu comme un mur entre la personne et le bien. Et qui peut percer ce mur sinon un amour tendre de charité. C'est votre rôle de préparer cette libération...

Pour terminer je voudrais évoquer la recherche continue d'adaptation qui s'est vécue dans la congrégation après Marie-Euphrasie. Ainsi dans les années 1970, une étude a été menée dans toutes les Maisons de France par les Sœurs et les équipes éducatives qui a abouti au texte des Options de base, toujours reprises depuis lors, dans les Valeurs du Bon-Pasteur et la Charte...

Marie-Euphrasie disait que 'notre petite congrégation marche à l'instar de l'Eglise' ; Je vais ainsi me permettre, en écho à la recherche d'aujourd'hui, de citer le pape Jean Paul II à Reims :

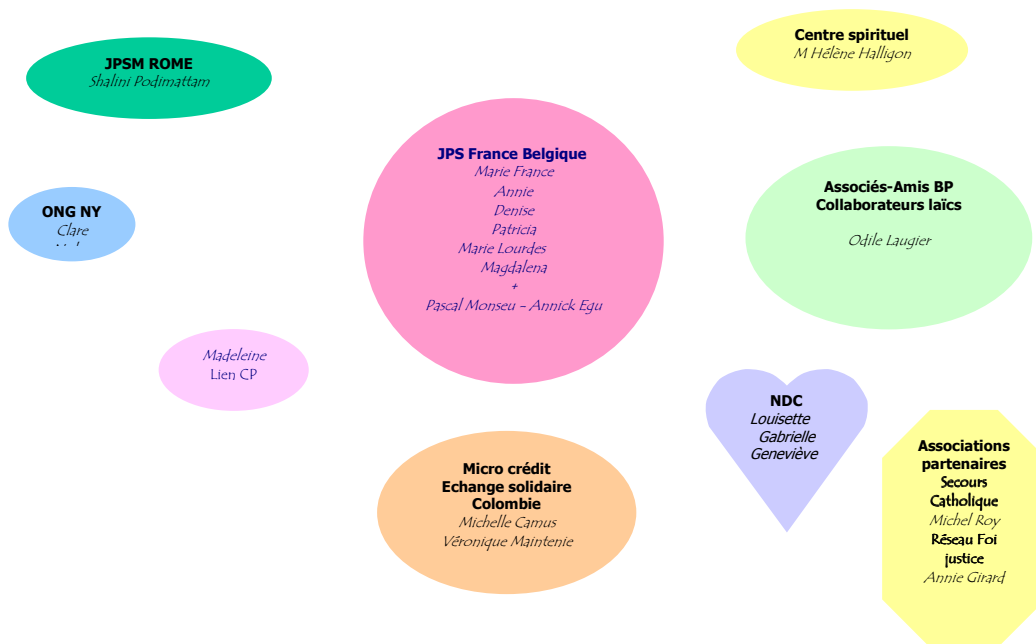
L'Eglise est toujours une Eglise du temps présent. Elle ne regarde pas son héritage comme le trésor d'un passé révolu mais comme une puissante inspiration pour avancer, dans le pèlerinage de la foi, sur des chemins toujours nouveaux.

Sœur Odile LAUGIER

Justice, Paix et Solidarité



Organigramme



Objectifs

- Continuer et enraciner nos apostolats et notre prière dans la notion de justice comme partie intégrante de notre vie et de notre mission de Réconciliation.
- Collaborer et agir avec d'autres, en réseaux, pour changer des structures déshumanisantes.
- Se mobiliser ensemble sur des engagements concrets en faveur des femmes en situation de violence.
- Faire le lien avec le Chapitre Provincial :

« *Elargis l'espace de ta tente* »

Plan d'année 2007-2008

- ❖ **Mettre en œuvre les engagements pris en sites et se donner les moyens de faire le point**
- ❖ **Etre vigilant aux choix politiques concernant les immigrés. Interpeller les candidats aux élections municipales et cantonales**
- ❖ **Faire connaître les actions des associations qui oeuvrent auprès des immigrés et spécialement les femmes en situation en violence.**
- ❖ **Organiser une réunion de répondantes avec la commission JPS**
- ❖ **Prévoir une journée de Province pour célébrer les différentes actions mises en œuvre**

Des repères éthiques et pratiques pour une réflexion sur l'engagement à héberger des personnes étrangères en situation irrégulière

Aujourd'hui, en France et en Belgique, nous sommes toutes amenées à rencontrer, à côtoyer, à écouter les souffrances de personnes étrangères en situation irrégulière.

Cette illégalité leur rend évidemment impossible tout accès au logement, bafouant ainsi leur plus élémentaire dignité.

Aussi des chrétiens s'engagent-ils déjà à les accueillir, dans un acte de désobéissance civile qui se réclame de l'éthique de solidarité envers les plus pauvres et les plus démunis.

Et nous, Sœurs du Bon Pasteur, comment nous positionnons-nous par rapport à l'éventualité d'héberger des personnes étrangères en situation irrégulière ?

Face à cette question, la commission Justice et Paix France-Belgique a été mandatée par le Conseil Provincial pour engager la réflexion, en cherchant à définir des repères éthiques et des critères d'engagement pour un éventuel hébergement des personnes étrangères en situation irrégulière.

Nous y avons travaillé et nous vous livrons maintenant une 1^{ère} synthèse. (Dans notre esprit, il s'agit d'une base pour aider au discernement, et non de l'aboutissement de la réflexion)

Nous la présentons en 4 parties :

- S'engager en référence aux droits fondamentaux de l'homme et au nom de notre foi chrétienne**
- S'engager en Congrégation, avec une éthique de responsabilité**
- S'engager avec d'autres, en Eglise**
- S'engager dans une relation clarifiée avec la personne hébergée**

I / S'engager en référence aux droits fondamentaux de l'homme et au nom de notre foi chrétienne

Il arrive, nous le savons trop bien par nos multiples expériences, que « *la loi défigure l'homme* ».

La question que pose le titre de la fiche D4 du document épiscopal de 2004 « Quand l'étranger frappe à nos portes » est alors : « citoyens et chrétiens, jusqu'où s'engager ? »

1°) Un engagement de citoyen

En tout premier lieu, face à l'hébergement illégal, il nous apparaît effectivement capital de bien situer l'enjeu d'une décision prise en conscience, dans un engagement responsable politiquement.

Pour tout citoyen se pose en effet la double question,

- **de la réalité insupportable de certaines vies au regard même de la Convention des Droits de l'Homme**
- **du danger que représente la remise en cause de lois qui régissent et structurent la vie en société**

Tout citoyen peut et même doit être vigilant au respect de l'humain et aux droits de l'homme qui en sont l'expression. A ce titre, chacun d'entre nous peut avoir à se positionner en conscience, au regard de ce critère de justice.

Pour cela, chaque citoyen a le devoir de se donner les moyens d'éclairer sa conscience, d'une part en affinant toujours plus son analyse des situations d'accueil des étrangers, d'autre part en mesurant bien que sa conviction militante ne peut pas toujours être tolérable pour le vivre ensemble d'une communauté nationale.

2°) Un engagement de chrétien attentif au message évangélique et au discours social de l'Eglise

En plus de cet engagement de citoyen auquel tout chrétien doit évidemment se référer en 1^{er} lieu, les Evangiles nous proposent aussi des repères pour une action ajustée au dessein de fraternité du peuple des humains.

Nous pouvons citer là Mat. 25 : « *J'étais étranger et vous m'avez accueilli* »

Mais, surtout nous devons citer les articles 2241 et 2242 du catéchisme de l'Eglise Catholique.

En effet, ceux-ci sont très précis sur « le devoir de désobéissance civile prôné par l'Eglise lorsque l'accueil de l'étranger est bafoué ». Nous citons : « *Le citoyen est obligé en conscience de ne pas suivre les prescriptions des autorités civiles*

quand ces préceptes sont contraires aux exigences de l'ordre moral, aux droits fondamentaux des personnes ou aux enseignements de l'Évangile ».

Le texte déjà cité de l'épiscopat précise : *« La désobéissance civile au service du respect de la dignité de l'étranger trouve finalement sa justification dans la distinction entre le service de Dieu et celui de la communauté politique. Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes (Ac.5, 29).*

Plus loin, ce texte affine son propos en affirmant que *« la mise en œuvre d'une éthique prophétique de la solidarité conforme à l'exemple du Christ qui s'est fait proche des petits, des pauvres et des exclus ...constitue une donnée essentielle de l'identité même de la foi ».*

Autrement dit, la, solidarité envers les plus pauvres n'est pas une conséquence de la foi, mais elle en constitue le cœur et le moteur.

II / S'engager en Congrégation, avec une éthique de responsabilité

A travers ce que nous venons de dégager comme repères proprement éthiques, nous voyons bien que la désobéissance civile ne peut se justifier que collectivement, comme manière d'exercer sa citoyenneté et sa foi en la communion universelle.

La 1^{ère} conséquence, pour nous religieuses, en est donc que nous ne pourrions légitimer une éventuelle désobéissance civile qu'après un discernement communautaire, et en respectant la décision finale des instances de pouvoir.

Cela est vrai, aussi bien au niveau de la province qu'au niveau général.

Car il nous paraît important de souligner qu'au regard de notre vœu d'obéissance, nous ne pourrions nous contenter d'actions individuelles posées à partir de convictions personnelles. Il nous faut nous aussi essayer de répondre à la question posée par le document de l'épiscopat : *« Comment conjuguer l'éthique de conviction du militant qui s'exprime par l'objection de conscience dans le cas d'aide illégale et l'éthique de responsabilité des politiques qui demande que les lois sur l'accueil des étrangers soient respectées sur l'ensemble du territoire français ? ».*

Plus loin, le texte précise : *« les actes prophétiques d'accueil de l'étranger ne dispensent pas d'une réflexion et d'une responsabilité politique...Car l'objectif du respect des droits de l'homme à travers l'accueil de l'étranger n'est pas simplement de protéger chacun contre les agressions et les pressions de l'Etat, mais plus profondément de créer une cité, où tous peuvent être reconnus et prendre part »*

Et ne pas oublier que ce qui est souligné là des politiques est également vrai pour nos supérieures...

III / S'engager avec d'autres, en Eglise

Compte tenu de la complexité d'une décision de désobéissance civile, nous soulignons l'importance de ne pas être seul à discerner et à agir.

Ne serait-ce que parce que l'analyse de cette complexité relève de compétences politiques et psychosociales qui nous dépassent largement... compétences que certains de nos partenaires maîtrisent par ailleurs.

Sur une question aussi sensible, nous nous devons donc d'agir en peuple, respectueux des qualités de chacun et solidaires des prises de position mieux réfléchies.

D'autre part, il est patent qu'un engagement de divers mouvements, unis par un même désir de faire valoir les valeurs évangéliques, a forcément plus d'impact sur l'opinion. Sans compter que la respectabilité des uns et des autres a toutes les chances d'être une garantie importante contre l'éventualité d'une action répressive de l'Etat...

Nous pensons donc qu'il faut tout mettre en œuvre, avec d'autres, pour mobiliser l'opinion face à toute situation qui mettrait la personne étrangère dans une situation inhumaine.

Il est nécessaire aussi de chercher les compétences, en particulier en matière de droit, qui permettent de trouver des espaces de liberté, même étroits, dans la loi afin de faire respecter les droits fondamentaux de tout homme.

Ce faisant, nous ne ferions que mettre en œuvre ce que nous indiquent nos Constitutions : « *Dans notre apostolat, nous collaborons aux efforts entrepris pour changer tout ce qui en condamne certains à vivre en marginaux.* » (Art.6)

IV /S'engager dans une relation clarifiée avec la personne hébergée

Avec ce dernier point, nous voulons insister sur l'attitude à tenir avec des personnes que nous accepterions d'accueillir.

En référence à notre vœu de chasteté, nous rappelons ici l'importance d'établir une relation ajustée avec une personne exclue. Nous soulignons la nécessité d'établir celle-ci sur un souci de l'autre qui la laisse ou la rende actrice de sa vie, quel qu'en soient les aléas.

Il faut donc prendre garde à toute attitude qui ne préserverait pas la distance affective nécessaire à chacun pour se penser comme égaux.

D'autre part, concernant les éléments concrets de la situation illégale de la personne, il est essentiel de rappeler ici que le respect de l'autre suppose de lui donner les moyens de comprendre la réalité de sa situation, en adoptant une position claire à son égard.

*« Je bénirai ceux qui te béniront,
qui te bafouera je le maudirai ;
en toi seront bénies toutes les familles de la terre »*

Lettre-type à adresser aux acteurs politiques

Madame, Monsieur,

Religieuses de la congrégation du Bon Pasteur, Religieuses de la congrégation de Notre Dame de Charité, amis, associés, collaborateurs, sommes particulièrement sensibles aux personnes blessées par la vie, femmes et enfants en grande difficulté morale, sociale et familiale.

Ensemble nous crions pour que la justice règne de façon universelle...

C'est pourquoi Jevous demande de vous engager clairement pour :

- **Pour une politique audacieuse vis-à-vis des femmes et des enfants**

- En mettant en place des moyens pour éviter et accompagner des jeunes en échec scolaire
- En développant la promotion de la non-violence dans l'éducation des enfants, et spécialement des garçons
- En évitant que les personnes prostituées soient doublement victimes, c'est-à-dire en faisant respecter le régime abolitionniste dans lequel se situe la France
- En assurant la dignité et les droits aux femmes immigrées

- **Pour une politique du droit au logement de toute personne**

- En faisant respecter par les municipalités l'obligation de 20% de logements sociaux
- En faisant respecter les 24 m2 sociaux
- En ne démolissant aucun logement avant d'en reconstruire d'autres
- En étant vigilant pour le respect de la loi sur le logement opposable

- **Pour une politique d'immigration respectueuse des droits des migrants**

- En accueillant dignement les immigrés
- En créant une citoyenneté de l'immigration
- En donnant le droit à chacun de vivre en famille
- En accordant le droit de travailler aux demandeurs d'asile
- En offrant le droit de voter aux élections municipales et cantonales

Nous vous remercions, Monsieur (Madame), de l'attention que vous porterez à notre lettre et nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Echanges introduits par Pascal MONSEU

Nous sommes des successeurs !

Au début du Contrat de travail du personnel de « La Clairière », se trouve le préambule qui fait référence aux valeurs transmises par les Sœurs du Bon-Pasteur. Mais une chose est certaine : je ne serai jamais une Sœur du Bon-Pasteur ! Il y a donc une orientation à prendre.

En effet, la volonté de regroupement est forte au niveau politique. La loi 2002.2 met « la personne au centre du dispositif » la personne ou... le budget ?

Et nous, qu'en est-il de notre volonté d'être héritiers d'un charisme, d'une espérance, d'une volonté de succession, de fidélité au service de la personne ?

Comment être successeurs ? Est-ce un beau fantasme ? Est-ce qu'on est provoqué à inventer de nouvelles réponses pour garantir notre « âme » ? Va-t-on inventer de nouveaux chemins ?

« La Clairière », dans le Nord, c'est 20 places sur 10.000 places en MECS !

Peut-on se situer ?

Peut-on participer à la transformation et comment ? « Sel dans la pâte » ? « Poil à gratter » ?

- **Expression sur l'actualité des questions posées et un dynamisme par rapport au contexte.**
- **Vigilance à exercer en Maison de Retraite et autres : niveau d'engagement et de sécurité.**
- **Question du « sceau ecclésial » des laïcs engagés avec nous.**
- **Concernant Justice & Paix et l'immigration. Un temps de maturation est nécessaire aux laïcs par rapport à cette réflexion, à la lettre pour les politiques.**
- **Souci réel en termes de communication entre nous. Nous prenons des postures appelantes, mais il faut communiquer mieux et plus fort dans les Maisons et avec le personnel. A aborder lors de la rencontre avec tous les personnels, beaucoup de membres du personnel viennent de l'immigration et de l'Islam.**
- **La question de la désobéissance civile dans les Etablissements... ? Réfléchir aussi avec le personnel ?**
- **Sylvie DESCHERE rappelle le positionnement de la DDASS 49 qui est d'observer une vigilance extrême vis-à-vis de l'accueil des familles. En effet, quel service leur rend-on en vérité ?**
- **Les repères éthiques. Qui engagent-ils ? Se posent-ils uniquement en communauté ?**
- **La question des locaux vides : elle est plus large que les « sans-papiers ».**
- **Où emmener une nigériane qui veut sortir de la traite ?**
- **Une certitude : on ne peut pas et il ne faut pas travailler seuls.**

QUE SE PASSE-T-IL DANS L'ACTION SOCIALE ?

Il ne s'agit pas ici de faire un cours magistral, mais de vous partager mes connaissances. Je connais davantage le secteur des CHRS, mais nous savons que ce qui se passe dans le secteur sanitaire arrive ensuite dans le secteur social. On peut agir, mais je vais essayer de vous donner des « clefs » pour comprendre ce qui se passe et voir ce qui se profile.

I. CONTEXTE ACTUEL

a. Nous sommes dans une législation qui a beaucoup évolué

La loi de 2002.2. Une loi majeure qui a été codifiée contrairement aux circulaires prises plus isolément. Nous sommes dans une dynamique très différente, et le Code de l'Action Sociale est devenu aussi lourd que celui de la santé. C'est un changement fondamental, qui a préparé ce qui se passe aujourd'hui.

- i. Cette loi pose le droit des usagers au centre de l'Action Sociale, avec la mise en place d'outils et de garanties, et d'une prise en charge individuelle globale et continue.
- ii. Elle intègre de nouveaux modes de gouvernance, avec possibilité de Groupements de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) et l'introduction de la pluri annualité des budgets... On a le sentiment que les choses vont très vite.
- iii. Elle introduit des modifications liées à la tarification, qui positionnent les gestionnaires en responsabilité par
 1. la suppression d'un certain nombre d'autorisations
 2. la modification des rapports avec l'autorité de tarification (différente d'une autorité de tutelle) avec laquelle le contrôle est a posteriori, et en termes de contractualisation
 3. la limitation des ressources publiques et l'enveloppe contrainte.
- iv. Elle affirme le souci de la qualité (évaluation = regarder son organisation, ses positions, la questionner au regard d'indicateurs).

b. Dans un environnement social de moins en moins adapté par rapport à ces changements :

- i. Le secteur est morcelé en établissements multiples, le taux d'encadrement est important dans certains secteurs, les associations diverses et en plus ou moins grande difficulté. Dans certains CHRS en 49, les déficits sont en hausse depuis

4 ans, et certaines situations sont catastrophiques. Ils ont vécu un retournement de situation : dans les années 90, la question leur était ainsi posée : « De quoi avez-vous besoin ? ». Les « économies » ont fondu dans les années 90 à 96, et aujourd'hui les associations se retrouvent en situation précaire du fait de leur petite taille, ou bien on est en face de grosses associations dont on ne sait plus bien quel est l'objet !

c. Avec un environnement administratif en pleine mutation :

i. Décentralisation.

- Depuis les premières lois de 1982, le Conseil Général occupe une place prépondérante pour l'action sociale. RMI, FAJ et Logement ont été décentralisés.
- C'est le Conseil Général qui dresse le Schéma Départemental d'Action Sociale qui englobe tous les champs. Sauf les demandeurs d'asile, tous les autres publics pourraient relever de la compétence du Conseil Général !
- La place de l'Etat, dans l'absolu, n'est plus la même, mais des missions nouvelles sont apparues, y compris dans le champ de l'Action Sociale, et l'Etat se remobilise sur des missions qui ne lui appartiennent pas ; par exemple les REAP (Réseau Ecoute Appui aux Parents) sont du champ du Conseil Général. Cela génère une certaine confusion.

ii. Réforme de l'Etat.

- La LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) est la plus conséquente. Certification par l'Etat. Cela pèse beaucoup sur les budgets :
 - Modification de la gestion des ressources
 - Notion d'objectifs
 - Nécessité d'un bilan ;
- La baisse annoncée du nombre de ses fonctionnaires va nécessairement modifier les missions. On ne va pas remplacer un certain nombre d'entre eux, ce qui implique d'apporter aux partenaires un travail de qualité avec moins de personnel.
- Apparition des Agences : depuis l'ARH (Agence Régionale Hospitalière. 1996) qui passe par-dessus les départements et échappe aux Préfets, jusqu'à l'ARS (Agence Régionale de Santé. 2009) qui va phagocyter les ARH et englobera les Etablissements Médico-Sociaux (sauf les CHR).

- **Changement de gouvernance : l'ARS couvrira le domaine de la Santé, de la Prévention au Soins. Technocratie. Gestion par des personnes de droit privé.**
- **Régionalisation de l'action : elle sera différente selon les régions, avec des antennes locales ou bien tout sera regroupé à la Préfecture de Région.**
- **Démantèlement de l'administration sociale et sanitaire : l'enjeu est délicat pour l'avenir, et on risque une perte de qualité par la perte de la proximité. La négociation sera beaucoup plus difficile.**

*** Notion d'Agence de Cohésion Sociale. Réforme du ministère sur la partie sociale et sanitaire.**

*** Demande du Directeur régional : passer de 85 à 30 agents à la DDASS.**

*** Les CHRS, par exemple, pourraient être gérés directement par la DRASS s'il n'y a pas d'antenne locale.**

***On peut dire aujourd'hui que d'ici un an, les DDASS ne seront plus ce qu'elles sont actuellement.**

d. Dans un contexte financier et budgétaire peu favorable

- i. Des enveloppes en baisse ;**
- ii. Des enveloppes à taux d'évolution faible (1,10 % en 2007) ;**
- iii. Des enveloppes « fermées » ou « contraintes », au caractère limitatif. Par exemple, en 49, les déficits des CHRS augmentent de plus en plus sans pouvoir être repris. Comment résorber tout cela ?**
- iv. Le groupe II occupe une place prédominante (environ 80 % des charges) et ne dégage aucune marge de manœuvre.**
- v. Le financement public est important : il s'élève à 90, voire 95 % et c'est un réel problème car on ne peut « jouer » sur rien, tout le monde resserre les cordons de la bourse.**

Que se passe-t-il ? la décision de création des ARS sera prise la 2^{ème} semaine de 2008, et le 1^{er} janvier 2009, elles devront être opérationnelles.

II. ENJEUX D'AUJOURD'HUI POUR L'AVENIR

a. Passer d'une tradition orale à une culture de l'écrit

- i. Du projet d'établissement aux documents individuels. Les établissements doivent annoncer leurs missions, leurs objectifs, leurs actions, leurs prestations qui valent engagement par rapport aux usagers.**
- ii. Contractualisation avec l'autorité de contrôle**
 - Approche renouvelée du partenariat entre l'Etat et les gestionnaires ;
 - Caractère de réciprocité et de confiance
 - Clarification des responsabilités de chacun.
 - On peut prendre l'exemple de la Convention d'Aide Sociale en 49 (dont l'article 7 fait buter). La visite de tous les Etablissements a été faite... 3 seulement sont signataires. On pourrait aller jusqu'au non financement.
- iii. Le Rapport Budgétaire : on doit expliquer les hypothèses de construction du budget et démontrer en quoi les charges ne peuvent être différentes de la manière dont elles sont présentées.**

b. Intégrer la culture de résultat.

- i. Apparition des indicateurs pour comparer les coûts des prestations similaires. C'est un argument pour ne pas retenir les charges et produits proposés. On travaille toujours en référence à des objectifs.**
- ii. Garantir l'utilisation optimale des ressources publiques : faire plus avec autant. C'est là qu'arrivent les GCSMS. Ils peuvent exister entre établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) et/ou entre social et sanitaire. Ils permettent de mettre en commun des moyens, utilisés alors de manière plus fine et de mobiliser des moyens nouveaux, permettre des acquisitions nouvelles qu'un établissement ne pourrait se permettre seul.**
 - Du personnel de service ou d'entretien en CHRS
 - Le partage de moyens logistiques entre établissements sociaux et médico-sociaux (Comptabilité, informatique...) ou avec le secteur sanitaire (pharmacie)
 - Développement de services communs (restauration, transport pour enfants)
- iii. Pluri annualité du budget**

- Un seul budget pour plusieurs ESMS gérés par la même personne morale, passant convention avec la même autorité de tarification.
 - Les atouts :
 - Une seule DGF (ce pourrait être le cas pour Béthanie et Pelletier)
 - Modifications entre groupes fonctionnels, mais aussi entre ESMS
 - Redéploiements et convergence tarifaire
 - Affectation lisse du résultat.
- iv. Adapter les charges aux ressources, à l'exemple du secteur sanitaire : ce sont les ressources qui sont arrêtées et qui déterminent les charges et non l'inverse.

c. Répondre aux exigences de qualité

- i. Nous sommes redevables de l'action que nous menons, à la fois aux usagers qui reçoivent, à la fois aux citoyens qui paient. Un accompagnement global, de qualité, continu a un coût. Il est possible de maintenir la qualité en regroupant, en évaluant, en prévenant la maltraitance.
- Les Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) et les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) contribuent à la promotion de la qualité.
 - Les GCSMS favorisent la qualification nécessaire pour répondre à l'obligation de prise en charge individuelle globale et continue.
 - En regroupant les savoir-faire et l'interdisciplinarité.
- ii. Evaluer l'action
- Toujours la mettre en question (évaluation interne)
 - Notion d'objectif à nouveau nécessaire. Il ne s'agit pas simplement de décrire les prestations, mais bien de savoir ce qui est recherché ; comment on mène à bien l'action.
 - Mesurer l'efficience et l'efficacité, avec l'introduction d'indicateurs de résultats. Exemple de clefs pour CHRS : taux de sortie vers le logement ou vers l'insertion professionnelle.
- iii. Prévenir la maltraitance
- (cf. le programme régional)

d. Modifier les relations entre les acteurs

- i. Entre les gestionnaires d'ESMS entre eux (GCSMS) pour**
 - Mettre en commun des moyens et bénéficier d'un vivier de compétences et d'une stabilité des ressources humaines ;
 - Répondre aux nouvelles stratégies de prise en charge des publics ;
 - Avoir un meilleur ancrage dans le bassin social ;
 - Développer ou maintenir une forme de proximité : organisationnelle pour l'établissement, géographique pour l'utilisateur.

- ii. Avec l'autorité de tarification et donc signature de CPOM pour**
 - Gagner en transparence concernant la nature de l'engagement réciproque
 - Bénéficier d'un allègement de la procédure comptable et budgétaire :
 - Moins de dossiers à faire
 - Calendrier plus souple
 - Dialogue de gestion et d'analyse et non contrôle comptable et procédure contradictoire

- iii. Entre établissements d'un même gestionnaire :**
 - Pluri annualité
 - Conventions, etc.

CONCLUSION

- Le changement n'est pas à venir : il est déjà là.
- Il vaut mieux anticiper et entrer dans une démarche d'une façon volontaire plutôt que subie. Ainsi, en 49 et Pays de Loire, les crédits de rebasage ne sont octroyés que s'il y a un COM.
- Le changement sera de toute façon imposé. Ainsi dans les hôpitaux locaux, pas de remplacements. La DDASS va subir la régionalisation.
- Il vaut mieux réfléchir aux stratégies à développer pour entrer dans ce changement et être force de proposition plutôt que de ne pas vouloir voir.
- Ne pas oublier que ce sont les usagers qui doivent être au cœur de vos préoccupations.
- Lire... : « Qui a mangé mon fromage ? » !

Sylvie DESCHERE

ECHANGES – DEUXIEME JOUR

Proposition interactive pour rendre compte de la richesse des échanges par « mode institutionnel » :

1. Envoyer à tout le groupe vos réactions et commentaires sur les échanges du 2^{ème} jour, et réagissez par « répondre à tous » !
2. Consulter l'intranet !

★ Notez sur vos agendas

PROCHAINE RENCONTRE :

29 et 30 MAI 2008

Maison-Mère à Angers

Destinataires : tous les personnels des Etablissements

EVALUATION

18 feuilles rendues

Déroulement

Bon, très bien, satisfaisant	16
Trop dense ou rapide	2
Animation appréciée	2

Contenu

Très intéressant, actuel	15
+ Connaissance Congrégation (SME, J&P)	4
+ Apprécié intervention S. Deschère	5

Travail de groupe

Enrichissant... mais court !	15
------------------------------	----

Hébergement

Très bien	12
RAS	3

Restauration

Très bien	6
Bien	8
Moyen	3

Pistes/thèmes souhaités pour la suite

- Travail sur les valeurs. Document à créer sur le Bon-Pasteur
- Continuer la réflexion ensemble. Rencontres thématiques
- Poursuivre la réflexion sur les formes de regroupement (Fondation...)
- Clarifier la structure hiérarchique. Partenariat.
- Rôle des Supérieures / résidents laïcs en Maison de Retraite
- Continuer à être informés sur Justice et Paix

&&&

CONCLUSION

Au terme de ces deux journées de réflexion, il semble que l'on peut dire qu'un grand pas a été fait, dans le sens de projets de « transmission » tenant compte de la réalité interne de la Congrégation et des contraintes externes, qui sont aussi notre réalité.

Il est heureux que nous ayons fait ce pas ensemble, afin que chacun à notre place, nous puissions accompagner les sœurs de la Congrégation, les personnes accueillies, jeunes et moins jeunes dans le respect des valeurs auxquelles nous croyons.

Les membres de la Congrégation ont construit leur projet de vie sur la base d'une tradition riche en valeurs humaines et spirituelles, lesquelles sont dans le sens du respect des droits de l'homme et la fraternité, valeur centrale de notre projet de vie conduit à un plus grand respect de ces droits.

Cette tradition héritée des fondateurs et fondatrices a été capable de motiver l'engagement des sœurs au départ, et demeure pour elles une référence vitale jusqu'au terme de leur vie, c'est pourquoi l'organisation du temps, de l'espace, de la vie quotidienne doivent tenir compte de ces valeurs, et je pense tout spécialement aux Communautés en Maison de retraite.

Il y a des modifications importantes à prévoir, au delà de celles que nous avons vécues, et nous avons abordé au cours de ces deux journées un aspect structurel capital, visant à assurer la pérennité de nos Etablissements, mais surtout la pérennité du « sens » que nous voulons donner à l'accompagnement des personnes, que ce soit des jeunes, des familles ou des personnes âgées.

C'est tout un chantier, il y a du travail !

Nous aurons en Février un « Chapitre Provincial » : nous y ferons le bilan des 6 années écoulées et nous définirons les orientations prioritaires pour les années à venir ; ce que nous avons fait ces deux jours entre bien dans ce cadre, non pour définir dans le concret ce qu'il faut faire, mais les options fondamentales qui doivent guider les décisions à prendre.

Votre participation à cet événement de Congrégation est prévue, elle est à organiser !

Bon courage à tous, et bon retour...

Sœur Marie-Pierre PERNOT

LISTE DES PARTICIPANTS

Dénomination	Société	Adresse1	Code_postal	Ville	E-mail	Tél/ domicile
Soeur Marie-Pierre PERNOT	Provinciale	3, Impasse Tournemine	49100	ANGERS	m.p.pernot@wanadoo.fr	02 41 72 12 44
Sœur M. Hélène HALLIGON	CP. CEJ	3, Impasse Tournemine	49100	ANGERS	bp.prov.eco@wanadoo.fr	02 41 72 12 40
Sœur Madeleine GUIGUE	CP. CEJ	29, rue Dévéria	64000	PAU	smad.guigue@wanadoo.fr	05 59 53 73 17
Sœur Marie Paule RICHARD	CEJ	3 Impasse Tournemine	49100	ANGERS	mpaule.richard@wanadoo.fr	02 41 72 12 41
<i>Sœur Martine GROSSEL*</i>	<i>CEJ</i>	<i>96, rue de Nazareth</i>	<i>49100</i>	<i>ANGERS</i>	grossel.marti@wanadoo.fr	<i>02 41 21 10 50</i>
Mr Gilles CUBERTAFONT	Province	3, Impasse Tournemine	49100	ANGERS	bp.prov.juri@wanadoo.fr	02 41 72 12 40
Sœur M. Andrée SAMSON	St-Nicolas	6, rue Ambroise Paré	49100	ANGERS	bpstnicolas@wanadoo.fr	02 41 72 71 75
Mr Dominique VIANNAY	BP Infirmeries	6, rue Ambroise Paré	49100	ANGERS	bpviannay@wanadoo.fr	02 41 72 71 76
Sœur Odile LAUGIER	AGEMME	199, rue Lalau	59520	MARQUETTE	lau.do@wanadoo.fr	03 20 51 10 60
Mr Pascal MONSEU	AGEMME	197, rue Lalau	59520	MARQUETTE	monseupascal@infonie.fr	03 20 55 55 42
Mr Jean LEMBEZAT	MdRetraite	205, Bd Cami Salié	64000	PAU	maria.consolata@orange.fr	05 59 14 11 20
Sr Denise BRIANT	MdRetraite	14 rue P. Langevin	38400	ST MARTIN D HERES	denisebriant@wanadoo.fr	04 76 00 52 25
Mr Dominique GUEDJ	CHRS 49	89b rue St-Jacques	49100	ANGERS	directionbethanie@wanadoo.fr	02 41 48 21 40
Sœur Laetitia BERTRON	MdRetraite	23, Ch Colline St-Joseph	13297	MARSEILLE	laeti.bertron@wanadoo.fr	04 91 41 39 69
Sœur Denise PECHEREAU	MdRetraite	14 rue P. Langevin	38400	ST MARTIN D HERES	soeurmariedenise@maisondubonpasteur.fr	04 76 00 52 90
Mr Patrick AUBLET	SMHères	14 rue P. Langevin	38400	ST MARTIN D HERES	direction@maisondubonpasteur.fr	04 76 00 52 00
Mr Jean-François DULUC	MdRetraite	23,Ch Colline S.Joseph	13297	MARSEILLE	administration@bon-pasteur.fr	04 91 41 39 68
Mr Antoine DOMENECH	Foyer Ossau	34 rue Dévéria	64000	PAU	foyer-ossau@wanadoo.fr	05 59 80 31 90
Sœur Rose MARTINI	MdRetraite	23, Ch Colline St-Joseph	13297	MARSEILLE		04 91 17 32 17
Sœur M. Luc DORDONAT	BP Accueil	3, rue Brault	49045	ANGERS CEDEX 02	marie-luc.dordonat@club-internet.fr	02 41 72 12 80
Mme Sylvie DESCHERE	DDASS	26ter Rue de Brissac	49000	ANGERS		02 41 25 76 00

* Absente pour raison familiale